



Fermes du Vignoble

Ferme du Vigneau - Ferme de Royet

La Chapelle-Heulin (44)

Des terres en commun, des
terres préservées



**PASSEURS
de TERRES**

Coopérative régionale
de foncier agricole

Un projet coopératif porté par l'association Terre de Liens Pays de la Loire

L'achat coopératif, une solution pour préserver sur le long terme les terres des Fermes du Vignoble

A partir d'actions locales, la coopérative régionale Passeurs de terres entend acquérir des fermes pour préserver collectivement et sur le long terme des espaces agricoles et naturels en Pays de la Loire.

Passeurs de terres pratique un bail innovant, le bail à domaine congéable, qui permet aux fermières et fermiers de devenir propriétaires du bâti et locataires des terres pour la durée de leur bail.

Des clauses garantissant le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique s'ajoutent au contrat (bail rural environnemental).

La coopérative s'engage à ne pas revendre les terres et à les maintenir en agriculture biologique. Elle garantit ainsi la préservation des espaces naturels et de la biodiversité sur le très long terme.



L'association Terres en Vie fait appel à Passeurs de terres pour l'achat de

9 hectares de terres sur la commune de La Chapelle-Heulin afin de pérenniser l'installation de 2 paysans.

Cette association travaille depuis 5 ans sur le territoire du Vignoble Nantais à la reprise des friches viticoles ou délaissés agricoles. L'objectif principal est de favoriser l'installation de porteurs de projets agricoles afin de développer la souveraineté alimentaire du territoire.

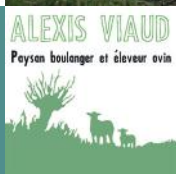
Cédric Retours est installé sur la ferme du Vigneau. Ses volailles sont élevées selon le mode de production biologique et sont commercialisées uniquement en vente directe.

Alexis Viaud est paysan boulanger et éleveur bio sur la ferme de Royet. Il produit du pain au levain confectionné à partir de céréales cultivées sur la ferme ainsi que de la viande d'agneau de race solognote et de chevreau.

« Lorsque des friches viticoles ont été repérées par l'association «Terres en Vie» à proximité de notre maison d'habitation, j'ai décidé de sauter le pas. Après 2 années de réflexion et un stage avec la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne, je concrétise mon installation en élevage de volailles de chair bio. C'est le début d'une nouvelle vie et d'un projet rêvé. »

Cédric Retours, paysan.





**Cédric Retours, éleveur de
volailles de chair**

**Alexis Viaud, paysan boulanger
et éleveurs de moutons et de
chèvres**



**Devenir
coopérateur pour
rendre possible
l'achat des terres**

L'achat des terres des Fermes du Vignoble par la coopérative Passeurs de terres est rendu possible par le seul engagement des citoyennes et citoyens.

En souscrivant à des parts sociales auprès de la coopérative, vous permettrez à Passeurs de terres d'atteindre le montant nécessaire pour l'achat de cette ferme.

En acquérant une part sociale, vous devenez coopérateur de Passeurs de terres. Vous pouvez dédier votre souscription aux Fermes du Vignoble. Vous pouvez aussi vous investir sur le terrain pour accompagner les futurs fermiers et fermières de la coopérative dans l'élaboration et le suivi de leur projet.

N'hésitez pas à nous écrire à contact@passeursdeterres.org pour recevoir le bulletin de souscription, ou à le télécharger sur www.passeursdeterres.org.

Passeurs de terres, un outil de :



Pays de la Loire



Co-fondé avec :



• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



Janvier 2021



**PASSEURS
de TERRES**

Coopérative régionale
de foncier agricole

Soutenu par



PASSEURS DE TERRES

Adresse postale : 70 Route de Nantes, 49610 Mûrs-Érigné
contact@passeursdeterrres.org | 06 72 59 28 37

www.passeursdeterrres.org

Siège social : 20 place des Perrochères, 49120 Chemillé-en-Anjou
Immatriculation : 844 430 777 - RCS Angers